

La Lettre d'Arvert

n°54 - Février 2012
Bulletin Municipal

Saveurs et Terroirs les 22 et 23 Octobre



**Spectacle de Noël
le 14 décembre**



LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'année 2012 s'engage sur des perspectives économiques, financières et sociales qui s'assombrissent de jour en jour.



Dans ce contexte difficile, accentué sur notre territoire par la saisonnalité des activités, chaque habitant, sans céder à la démagogie et aux paroles irréflechies, doit conserver la conviction qu'il peut participer à l'amélioration de notre vie commune.

Les élus, à tous les niveaux qu'ils soient, doivent d'abord protéger les plus vulnérables, mais aussi proposer à tous des axes de développement et de solidarité dans lesquels chaque habitant de notre pays pourra puiser l'espoir et vivre en harmonie avec ses voisins.

A Arvert, compte tenu des engagements du Conseil Municipal, ainsi que ceux de nos partenaires, l'année 2012 devrait permettre :

- De réaliser la première partie des travaux pour la zone économique et artisanale des Justices, concrétisant, avec le concours de la Communauté d'Agglomération, la volonté de développer l'activité sur la Presqu'île ;
- De poursuivre l'aménagement du centre bourg avec la réalisation au cours de 2012 d'un ensemble (bâtiments et parkings) dans lequel les habitants trouveront : pharmacie, cabinet médical, cabinet dentaire, kinésithérapeutes, infirmières, ... sur le terrain des Moulinades, près des commerces. Qu'il me soit permis, à ce propos, de remercier le Docteur Chapuis et lui souhaiter une retraite paisible et de dire combien nous sommes ravis d'accueillir son successeur, le Docteur Couatarmanach ;
- De protéger nos terroirs et ses activités (ostréiculture, agriculture, ...) en poursuivant la disparition de l'emploi des herbicides par les services municipaux et en réalisant l'assainissement des eaux pluviales avant leur rejet (selon un schéma directeur prescrivant la mise en place de bassins de rétention et de décantation pour lesquels la commune a déjà acquis des terrains) ;
- De renforcer l'attractivité touristique, culturelle, sportive par le développement de manifestations, d'expositions, d'itinéraires de découverte pédestres ou cyclables,
- De participer avec de plus en plus de force à la qualité de la vie sociale (accueil des jeunes enfants, des scolaires, des jeunes couples) ainsi qu'à la réorganisation des services cantonaux pour soutenir les personnes âgées ou en difficulté ;
- De poursuivre la rénovation des bâtiments, l'amélioration de la voirie (chaussée, accotements - très souvent encombrés par des véhicules en stationnement), des réseaux (électricité, téléphone, éclairage public, assainissement des eaux usées et pluviales, réseaux d'eau potable à renforcer ou à rénover) qui représentent des coûts importants d'autant qu'ils sont l'objet de malveillances diverses.

Sommaire

Le Mot du Maire	p.2
Infos municipales	p.3 à 7
Infos pratiques	p.8 à 10
Echos de la Commune	p.10
Les Ecoles	p.11 à 13
Evènements de la Commune	p.14-15
Office Municipal	p.16
Foyer Rural	p.17
SIVOM	p.18-19
Associations	p.20-21
Etat Civil	p.22
Manifestations	p.23
Numéros utiles	p.24

Il ne peut être question d'énumérer ici tous les projets communaux, intercommunaux ou départementaux qui concerneront notre commune en 2012, d'autant que les budgets n'ont pas encore été tous votés par les différents conseils.

Avant de conclure, je voudrais saluer l'énorme investissement des membres de l'Association Navicule Bleue qui ont réussi, en 6 ans, à concevoir et réaliser le projet d'accueillir des handicapés légers et leur permettre de retrouver du travail en relation avec les métiers de la mer à Arvert, La Tremblade, La Cotinière : 110 personnes (dont 30 accompagnateurs) y travaillent actuellement.

Au nom du Conseil Municipal, je souhaite à toutes et tous mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite pour l'année 2012 et de vivre dans une société plus solidaire.

Michel PRIOUZEAU
Maire d'Arvert

PERMANENCES URBANISME : du lundi au jeudi de 13h30 à 18h
PERMANENCES CCAS : le jeudi de 9h à 12h

Permanences du Maire et de ses Adjointes

Monsieur Michel PRIOUZEAU :

Monsieur BAUD Yvan (projets d'aménagement-communication et citoyenneté)

Madame MARC Sylvie (urbanisme-économie-communication et citoyenneté)

Monsieur CHAGNOLEAU Guy (espaces verts-voirie et réseaux-agriculture)

Monsieur BRIANT Michel (patrimoine-ports-forêt-cimetière)

Madame AUBIER Christiane (affaires scolaires-CCAS-intergénération)

Monsieur LAMBERT Bernard (animation-sports-loisirs)

SUR RENDEZ-VOUS (uniquement)

LUNDI de 10h à 12h

MARDI de 10h à 12h

MERCREDI de 10h à 12h

JEUDI de 10h à 12h

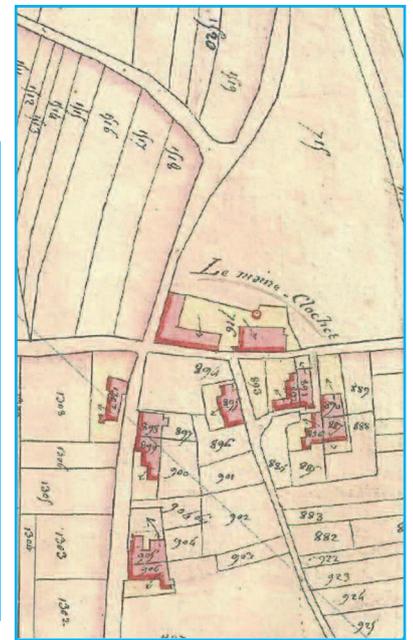
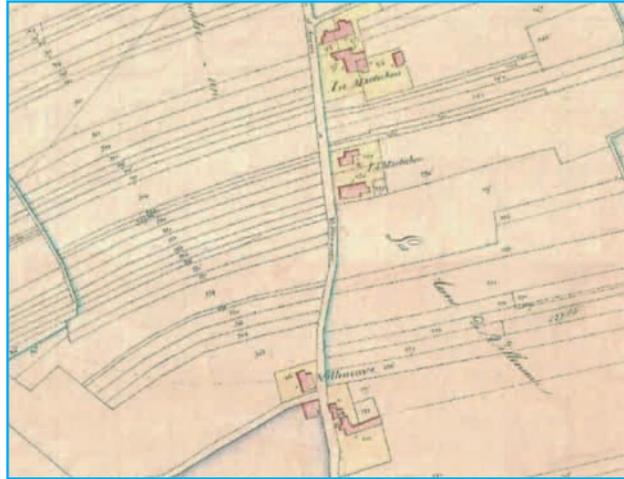
VENDREDI de 10h30 à 12h

SAMEDI de 10h à 12h

Un peu d'HISTOIRE... cherchez l'erreur

(Extraits du plan cadastral de 1825)

Ces deux extraits du plan cadastral d'Arvert en 1825 (dit cadastre napoléonien) décrivent des lieux bien connus de la commune, mais leur appellation a quelque peu changé. En effet, le village actuel du Piochet portait-il autrefois le nom de Maine-Clochet ; quant au hameau de Villeneuve aujourd'hui, il regroupe ce qu'étaient encore au XIX^{ème} siècle, le «Martichou» (deux foyers) d'un côté et Villeneuve de l'autre, «les Terres de Villeneuve» assurant la séparation.



A noter au passage que l'expression de « Maine » très fréquente sur notre commune rurale comme sur beaucoup d'autres, trouve son origine dans le « Manse » de l'époque du Moyen-Age, exploitation agricole propriété du seigneur, louée à un paysan, moyennant de lourdes redevances. Le mot de « manse » devenu « maine » est souvent accolé au nom de famille de son premier occupant (Geay, Simon, Giraud, etc...). Pour ce qui est de l'expression « Villeneuve », son origine remonte elle aussi au Moyen-Age, époque à laquelle elle désignait un lieu d'installation après défrichement puis mise en culture et constructions encouragés par le seigneur local.

Infos Municipales

FIEF DE VOLETTE

Le travail pour urbaniser cette réserve foncière (communément appelée « dent creuse ») située au milieu des constructions se poursuit. La commune déjà propriétaire de plus de 8 102 m² sur le secteur nord-est de cette zone a signé avec 11 propriétaires pour l'acquisition de près de 8 321 m². La maîtrise de ces terrains permettrait (à la commune ou à un aménageur) :

- 1- d'installer les voiries et réseaux primaires à partir desquels pourront être réalisés les voies et réseaux dits secondaires ;**
- 2- de réaliser les premières constructions, destinées en particulier aux jeunes ménages primo accédants, mais aussi des maisons à loyer modéré.**

A propos de la T.A. (TAXE d'AMENAGEMENT) :

Que n'a-t-on pas entendu concernant cette taxe qui fait partie de la réforme de la fiscalité de l'aménagement -décidée par le Parlement- et qui entrera en vigueur le 1^{er} mars 2012 (date de dépôt des déclarations d'urbanisme concernées) ! Quelques précisions semblent donc utiles :

- 1- Cette taxe a pour objectifs entre autres :
 - de diminuer le nombre de taxes ;
 - d'apporter plus de souplesse que le régime actuel de la Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.)
 - 2- Elle se substitue aux taxes et à la participation suivante :
 - la Taxe Locale d'Équipement
 - la Taxe Départementale pour le financement des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (T.DCAUE)
 - la Taxe Départementale pour les Espaces Naturels Sensibles (TDENS)
 - la participation dans les Programmes d'Aménagements d'Ensembles
 - 3- Elle sera constituée d'une première part destinée aux communes et d'une deuxième destinée aux départements.
 - 4- Cette taxe est instituée de plein droit dans les communes dotée d'un POS ou PLU et sera due par le titulaire du permis de construire. Son taux peut varier dans une fourchette de 1 à 5%.
- Sur proposition de la Commission des Finances du 13 octobre 2011, le Conseil Municipal, dans sa séance du 27 octobre 2011, a décidé de fixer la Taxe d'Aménagement sur l'ensemble du territoire communal au taux de 2%, à compter du 1^{er} mars 2012.

ADDUCTION D'EAU POTABLE :

Au cours du 1^{er} semestre, la CER (Compagnie des Eaux de Royan) s'est engagée à supprimer **les raccords « plomb » dans les rues suivantes :**

R. des Lauriers – R. du Maine Giraud – R. du Maine Planty – R. du Petit Paris – R. du Manoir – R. de l'Abaupin – Chemin des Retours – R. des Sauniers – R. des Gabelous – R. des Petits Commerces – R. de la Gare

– R. de la Beaune – R. du Moulin Brûlé – R. du Graveau – R. du Petit Bois
– R. des Blés d'or – R. de la Chapelaine – R. de la Forêt – R. du Maine Cabaud – le Petit Brasson – R. des Pêcheurs

Le feeder (« canalisation d'eau d'un diamètre de 400mm ») alimentant le château d'eau d'Arvert doit être changé en raison des nombreuses casses qui s'y produisent, risquant de causer une coupure importante de notre alimentation en eau. **Une nouvelle canalisation d'un diamètre de 500 mm** sera posée entre le château d'eau de Chaillevette et celui d'Arvert, en empruntant les « délaissés » de la rocade, la rue de la Beaune et l'avenue de la Presqu'île. Nous vous tiendrons informés du tracé définitif et des dates de réalisation dès que la décision sera prise par le S.I.A.E.P. (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable)

FORAGES DOMESTIQUES :

Le décret n° 2008-652 du 2 juillet 2008 impose à tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau à des fins domestiques (prélèvement inférieur à 1000 m³ /an) de déclarer cet ouvrage ou de déposer une déclaration préalable en mairie. Les documents relatifs à ces déclarations sont disponibles sur le site internet : <http://www.forages-domestiques.gouv.fr>



RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE

Suite aux mouvements de terrain constatés sur la commune, un dossier de demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle pour la sécheresse et réhydratation des sols a été à nouveau déposé cette année auprès de la Préfecture.



CONSEILS MUNICIPAUX

Principales décisions

FIEF DE VOLETTE

Le 8 juillet 2011: APPROBATION DU DOSSIER DE REALISATION DE LA ZAC FIEF DE VOLETTE

Monsieur le Maire précise que les deux pièces manquantes pour approuver le dossier de réalisation ont été versées au dossier :

- avis de la DREAL
- modification du PLU.

Cette question a été examinée lors de la réunion de la commission grands projets du 28 juin 2011. Monsieur le Maire rappelle les conclusions de la DREAL, relatives à l'étude menée pour l'urbanisation de la zone Fief de Volette.

Cette conclusion fait apparaître la nécessité de travailler sur un schéma de gestion des eaux pluviales. Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal a déjà adhéré à l'UNIMA qui doit mener les études pour le compte de la commune. Les études porteront sur la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales, avec des préconisations qui seront reprises dans les pièces du plan local d'urbanisme.

Il indique, que parallèlement à cette étude, les acquisitions pour la réalisation de bassins d'orage sont en cours. Des accords ont été obtenus au niveau du lieu dit les Justices pour drainer les eaux provenant de la rue des Chasseurs. D'autres discussions sont en cours sur différents points de la Commune : chemin des Baudits et au lieu dit de Villeneuve. La gestion des eaux pluviales a toujours été une préoccupation pour le conseil municipal, qui dès 2006, lors de la révision du PLU, a souhaité prévoir des emplacements réservés destinés à recueillir les eaux pluviales.

Monsieur le Maire indique qu'il y aura des bassins de rétention et des bassins de traitement des eaux : la technique à utiliser n'est pas, pour l'instant, déterminée. Il s'agit d'attendre les résultats de l'étude qui sera menée par l'UNIMA.

Monsieur le Maire propose de présenter au vote le projet de délibération.

Les membres du Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2001-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains (S.R.U), modifiée par la loi Urbanisme et Habitat (U.H.) du 02 juillet 2003,

Vu le Code de l'Urbanisme, modifié par la loi du 13 Décembre 2000 et celle du 02 juillet 2003, et notamment l'Article L300-2 portant sur la concertation préalable,

Vu les dispositions du Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération en date du 14 décembre 2006

Vu les délibérations en dates :

- Du 23 avril 2007 définissant le périmètre d'étude et portant sur le lancement de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté,

- Du 2 août 2007 tirant le bilan de la concertation et ayant approuvé le dossier de création de la ZAC du Fief de Volette Nord et Sud.

Vu la délibération du 11 mai 2009 ayant décidé de modifier le dossier de création

Vu la délibération du 7 juillet 2009 portant approbation de la modification du dossier de création de la ZAC

Vu l'avis des services de l'autorité environnementale en date du 15 avril 2011 porté à la connaissance du public par mise à disposition de cet avis au guichet, introduction de cet avis dans le dossier d'enquête publique relatif à la modification n°2 du PLU et affichage sur le site internet communal

VU la présentation faite en commission le 28 juin 2011

Considérant que la ZAC Fief de Volette permettra de répondre au mieux aux objectifs municipaux à savoir

- garantir une offre diversifiée de l'habitat afin de maintenir l'équilibre socio démographique de la population,
- programmer, dans le temps, cette pression foncière de façon à ne pas surcharger les équipements existants
- poursuivre l'évolution communale, en ouvrant progressivement à l'urbanisation de nouveaux terrains

Considérant que la ZAC Fief de Volette est constitutive d'une opération d'aménagement présentant un intérêt général ;

Considérant que l'étape suivant la création de la ZAC Fief de Volette est celle portant sur la réalisation de cette dernière

Considérant que la réalisation de la ZAC Fief de Volette est soumise au respect des règles d'urbanisme fixées par le document d'urbanisme opposable

Considérant que des modifications des dispositions du plan local d'urbanisme opposables au périmètre de la ZAC ont été rendues nécessaires pour permettre la réalisation de celle-ci

Considérant que la modification n°2 portant modification du règlement du plan local d'urbanisme a été approuvée par délibération en date du 8 juillet 2011

Considérant le dossier de réalisation de la ZAC Fief de Volette qui est constitué :

- d'une note de présentation ;
- d'une étude d'impact complémentaire ;

L'étude d'impact complémentaire présente le contexte et les raisons des compléments apportés à l'étude d'impact. Elle décrit également l'évolution du projet, les éléments graphiques du projet et les raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu. Elle complète l'étude d'impact par une analyse des éléments nouveaux relatifs à la géomorphologie, les zonages et servitudes, la population, les déplacements, ainsi que les nuisances et la sécurité. Elle actualise enfin les quantifications des impacts et fait état des réponses apportées aux mesures de suppression, de réduction et/ou de compensation de l'étude d'impact.

d'un projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone :

Ces équipements comprennent l'aménagement des voies avec trottoirs et accotements ; le paysagement, les espaces verts et promenades piétons et cycles ; le réseau d'eau potable et défense incendie ; le réseau d'assainissement eaux usées ; le réseau d'assainissement eaux pluviales ; le réseau d'électricité HTA/BTA ; le réseau des télécommunications et le réseau d'éclairage public.

- d'un projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone :

Ce programme global comporte la construction d'environ 110 logements neufs, correspondant à un programme diversifié de logements intermédiaires, de maisons de ville et de maisons.

-des annexes techniques ;

Considérant que le dossier de réalisation de la ZAC du Fief de Volette tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après délibération à l'unanimité

APPROUVENT le dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté Fief de Volette tel qu'annexé à la présente délibération, dans sa composition susvisée.

DISENT que la présente délibération sera transmise au préfet du département et sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le 29 septembre 2011: AUTORISATION DE SIGNATURE

Dans le cadre de l'opération de la ZAC FIEF DE VOLETTE, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signature pour l'acquisition de terrains permettant de réaliser une première tranche de travaux d'aménagement.

Après avoir contacté et rencontré différents propriétaires, Monsieur le Maire indique qu'un accord est parvenu en mairie pour les terrains suivants :

Le 27 octobre 2011: AUTORISATION DE SIGNATURE

Dans le cadre de l'opération de la ZAC FIEF DE VOLETTE, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signature pour l'acquisition de terrains permettant de réaliser une première tranche de travaux d'aménagement.

Après avoir contacté et rencontré différents propriétaires, Monsieur le Maire indique qu'un accord est parvenu en mairie pour les terrains suivants :

Section G	Surface m ²	PROPRIETAIRES	prix
810	975	GOBIN Raymond - 5 rue du Graveau - ARVERT	22 € le m ²
812	1020	PAILLE Nicole - 23 rue Sergt Lecêtre - LA TREMBLADE	22 € le m ²
787	706	PAILLE Nicole - 23 rue Sergt Lecêtre - LA TREMBLADE	22 € le m ²
811	1010	TEXIER Nadette - 16120 TOUZAC	22 € le m ²

Un compromis sera signé dans un premier temps et prévoira une acquisition dans les 18 mois de la date de signature.

CENTRE BOURG

le 8 juillet 2011: CENTRE BOURG : AUTORISATION DEPOT et SIGNATURE PERMIS D'AMENAGER

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le projet de permis d'aménager a été examiné par la Commission grands projets, le 28 juin 2011. Ce projet est issu d'une concertation avec les différentes professions libérales de santé et d'un commerçant afin que leur implantation soit prévue au Centre bourg. Les objectifs poursuivis sont les suivants :



- meilleure accessibilité pour les habitants de la Commune d'ARVERT : le projet prévoit des places de stationnement sécurisées, des cheminements adaptés aux personnes à mobilité réduite. La présence des différentes professions de santé sur un même site permettra aux personnes âgées d'accéder plus facilement aux soins, en limitant les besoins en transport (ces dernières sont souvent accompagnées par leur famille)

- regroupement des professions de santé afin de conforter l'activité des praticiens actuellement installés sur la Commune en proposant une offre globale de soin. Il s'agit de déposer le permis d'aménager pour permettre ensuite, une fois le permis obtenu, d'entrer dans la seconde phase qui est la consultation des entreprises. La durée d'instruction du dossier est fixée à 3 mois. Monsieur le Maire précise que sur le lotissement, seront installés le pharmacien, les médecins, le kinésithérapeute, les infirmières et l'informaticien. Il ne s'agit pas de créer un pôle santé, qui est une appellation donnée par la Région Poitou Charentes, uniquement pour certains projets. Il reste à traiter le problème de l'accès à cette zone qui doit être revu pour améliorer la sécurité des usagers. Des accords avaient été signés en 1985, pour donner au propriétaire de la SCI la gestion de l'accès en toute illégalité : on ne peut donner la gestion de la voirie publique à un tiers.

En ce qui concerne le développement du centre bourg, le conseil municipal s'est positionné pour l'acquisition d'une partie de terrain rue de la Source afin d'y installer à terme des magasins supplémentaires. Vu l'avis favorable de la Commission grands projets du 28 juin 2011. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité **APPROUVENT** le dossier de permis d'aménager du lotissement dit des Moulinades qui prévoit la réalisation de 6 lots dont un lot destiné au parking. **AUTORISENT** Monsieur le Maire à déposer le permis d'aménager du lotissement des Moulinades. **AUTORISENT** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le permis d'aménager du lotissement des Moulinades.

Le 25 novembre 2011: MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE : AMENAGEMENT PARKING CENTRE BOURG

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, il est nécessaire d'engager une procédure de marché public concernant la création du parking sur le site des Moulinades. La consultation sera lancée à partir du 6 décembre 2011 dans le cadre d'une procédure adaptée prévue par l'article 28 du code des marchés publics, en vue de la passation d'un marché à prix unitaire.

Description de la prestation : LOT 1 : VRD : réalisation de voirie : chaussée, trottoirs, parkings et bordures; réseaux : tranchée commune pour réseaux secs et assainissement, téléphone, assainissement pluvial. Les travaux seront réalisés en deux phases :

- phase primaire : viabilité et voirie provisoire (démarrage des travaux en janvier 2012)
- phase de finition : voirie définitive et travaux de finition (dernier trimestre 2012)

LOT 2 : ESPACES Verts : engazonnement, plantations diverses, mises en valeur de la haie. Travaux réalisés en une seule phase. La date limite de remise des offres est fixée au 6 janvier 2012 à 12 h 00.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité **EMETTENT** un avis favorable au dossier de consultation des entreprises **AUTORISENT** Monsieur le Maire à procéder à la consultation relative aux travaux d'aménagement d'un parking en centre bourg dans le cadre d'une procédure adaptée (article 28 du CMP)

Le 13 décembre 2011 : CESSION TERRAINS LOTISSEMENT LES MOULINADES

Par délibération en date du 8 juillet, les membres du Conseil Municipal ont autorisé Monsieur le Maire à déposer et signer le permis d'aménager concernant l'opération prévue en Centre Bourg sur le terrain appartenant à la Commune d'ARVERT cadastré H 2380p pour une superficie de 3710 m². Le lotissement dénommé les Moulinades est destiné à la création de constructions à usage commercial, de bureaux et de locaux destinés aux professions libérales. Le permis d'aménager a été obtenu le 10 octobre 2011 et permet la réalisation de 5 lots constructibles. La commune a commandé les premiers travaux de viabilisation (branchements eau, électricité, assainissement eaux

usées et électricité). Afin de pouvoir procéder à la vente des lots, les services des domaines ont été sollicités pour estimer la valeur vénale des terrains. Par courrier reçu en mairie le 23 novembre 2011, ces derniers ont fixé le prix de vente à 80 € TTC par m².

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité VU l'avis du service des domaines en date du 18 novembre 2011

EMETTENT un avis favorable pour la cession des terrains situés sur le lotissement les Moulinades, viabilisés au prix de 80 € le mètre carré TTC. **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

RÉSEAU PLUVIAL

Le 29 septembre 2011: acquisition terrains pour réalisation du réseau pluvial : La Commune d'ARVERT doit, dans le cadre de l'opération de réaménagement de la traverse du centre bourg, procéder à l'acquisition de terrains destinés à traiter les eaux pluviales de ruissellement (application de la loi sur l'eau). Les terrains envisagés sont situés en zone agricole et seront transformés en bassins de rétention avant rejet dans le milieu. Les prix d'acquisition sont de 0.632 € le mètre carré selon les conditions suivantes :

- terrains en friches non exploités :

Terrains appartenant à Madame et Mademoiselle CHATREAU demeurant 41 rue Marcel GAILLARDON 17390 LA TREMBLADE

section cadastrale	lieu dit	surface	prix proposé
F297	Fief du Maine Geay	3 065,00	1 937,08
F299	Fief du Maine Geay	1 080,00	682,56
F304	Fief du Maine Geay	1 120,00	707,84
F305	Fief du Maine Geay	400,00	252,80
F308	Fief du Maine Geay	580,00	366,56
F309	Fief du Maine Geay	970,00	613,04
Totaux		7 215,00	4 559,88

- terrain exploité :

Terrain appartenant à Monsieur RAVET Michel demeurant rue de Villeneuve 17530 ARVERT. La Commune se porterait acquéreur d'une partie du terrain (2000 m²) cadastré ZC 48 situé à Les Terres de Villeneuve. Par courrier en date du 28 juin, les services des domaines ont donné leur accord sur les prix d'acquisition des terrains.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité VU l'avis des services des domaines en date du 28 juin 2011

VU l'avis favorable des membres de la Commission grands projets réunie en session le 6 septembre

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune d'ARVERT de s'engager dans le processus de réalisation de structures de traitement des eaux pluviales avant rejet dans le milieu naturel **EMETTENT** un avis favorable à l'acquisition des terrains précités ainsi que sur le prix proposé. **ACCEPTENT** de prendre en charge les frais relatifs au bornage des terrains. **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Le 29 septembre 2011: Étude schéma de gestion du réseau pluvial par l'UNIMA

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de prévoir une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales afin de permettre à la Commune d'ARVERT de planifier son développement tel qu'il a été défini lors de la révision du PLU en 2006. Pour ce faire, la Commune a souhaité adhérer à l'UNIMA qui est l'organisme de référence en Charente Maritime pour accompagner les communes dans ce type de projet. L'UNIMA propose de mener une étude qui portera sur les points suivants :

- étude diagnostique : localisation des réseaux de collecte, plan de récolement et bassins versants
- pré diagnostic et analyse hydraulique
- diagnostic qualitatif
- analyse des contraintes et des enjeux
- gestion des eaux pluviales dans les futures zones bâties
- propositions d'aménagement (programme, cartographie...)

Le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales pourra être soumis à enquête publique et annexé au PLU afin de prendre en compte la gestion des eaux pluviales dans les futurs aménagements. Cette étude a un coût de 38 900 € HT.

Son financement est le suivant :

- 50 % par le Conseil Général (dossier présenté directement par l'UNIMA à cette instance)
- 30 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (demande à présenter par la Commune d'ARVERT)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité **EMETTENT** un avis favorable sur le contrat d'études proposé par l'UNIMA à hauteur de 38 900 € HT. **AUTORISENT**

Monsieur le Maire à signer le dit contrat.

TARIFS COMMUNAUX

Le 13 décembre 2011: Tarifs

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à délibérer sur les propositions de tarifs qui ont été étudiées lors de la commission finances réunie en session le 6 décembre 2011.

tarifs périscolaires

► restaurant scolaire : tarifs enfants : 2.15 € par repas - tarifs adultes : 4.50 € par repas - tarifs enfants fréquentation occasionnelle : 3 € par repas
 ► garderie périscolaire : Régime général : 1,05 € - Autres régimes : 1.55 € - Passeports CAF : 0.95 €

Tarif photocopies : 0,50 € l'unité

Capture et détention d'animaux :

	2012
Capture et premier jour de détention	30,00 €
Par jour (à partir du 2 ^{ème} jour)	15,00 €

Tarifs salle des fêtes :

TARIFS 2012	Période du 16/04 au 14/10				Période du 15/10 au 15/04			
	Pas de chauffage				Chauffage inclus			
	Commune		Hors Commune		Commune		Hors Commune	
	1 ^{er} jour	jour suivant	1 ^{er} jour	jour suivant	1 ^{er} jour	jour suivant	1 ^{er} jour	jour suivant
Gde Salle	150,00 €	80,00 €	240,00 €	120,00 €	240,00 €	120,00 €	320,00 €	160,00 €
Pte Salle	55,00 €	28,00 €	110,00 €	56,00 €	120,00 €	60,00 €	140,00 €	70,00 €
Cuisine	90,00 €	50,00 €	110,00 €	65,00 €	100,00 €	50,00 €	110,00 €	65,00 €

chèques de caution : ménage : 120 € - matériel : 320 €

location du lave vaisselle : 40 €

ATTENTION : le tarif de location du lave vaisselle est appliqué à tout utilisateur du lave vaisselle même si la salle est mise à disposition gratuitement. Cela comprend donc les associations.

tarifs salle de sports

TARIFS 2012	Commune		hors commune
	associations	autres	
	€/euros/heure	€/euros/heure	€/euros/heure
Etage			
salle d'activités	gratuit	2,20 €	
salle de danse	2,20 €	4,50 €	
Gymnase			
Location salle	4,00 €	7,00 €	10,00 €

tarifs cimetière :

Les concessions : Tarifs 2012 au m²

concession 50 ans : 33,00 € - concession 30 ans : 24,00 €

Le Columbarium : tarif 2012 inchangé soit

concession 50 ans : 700 €

concession 30 ans : 500 €

dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 17.50 €

fourniture plaque non gravée au concessionnaire : 37.50 €

Tarifs vacation funéraires : tarif 2012 inchangé soit :

vacation : 20,00 €

1/2 vacation : 10,00 €

Nous vous rappelons que vous pouvez retrouver l'intégralité des conseils municipaux sur le site internet de la Mairie:
www.arvert.fr

TRAVAUX

Assainissement rue du Graveau

Les travaux d'assainissement de la rue du Graveau ont débuté le 12 septembre pour une programmation finale fin octobre-début novembre, avec mise en service pour la fin de l'année. Nous allons raccorder une vingtaine de foyers, ce qui permettra de passer à plus de 90% de propriétés en service sur l'ensemble de la commune.



Pour ce qui concerne les quelques zones restantes, nous avons demandé à la CARA de reprendre les zonages. Une étude est en cours pour redéterminer les parties collectives ou individuelles selon la nature des terrains et, à la suite, finir l'assainissement sur la commune.

Enfouissement de réseaux

L'enfouissement des réseaux (EDF, Télécom et éclairage public) rue du Littoral, rue du Moulin et impasse de la Cure, est terminé. Le changement proposé aux regards est agréable et surprenant par l'esthétique nouvelle.

La pose des candélabres et de nouveaux points lumineux participent aussi à l'embellissement et à la sécurisation des voies.



Rue du Littoral de jour et de nuit



JARDINS FAMILIAUX

Des terrains ont été achetés par la Commune d'Arvert, débroussaillés et labourés, puis confiés dans un premier temps à l'Association « Trajectoire » qui les cultive. Le produit de la récolte est remis aux associations caritatives du Pays Royannais.

Actuellement, un cahier des charges est à l'étude pour que les habitants d'Arvert puissent bénéficier de ces jardins après en avoir fait la demande auprès de la Mairie. (Les conditions d'attribution seront précisées dans le cahier des charges).



NATURA 2000 EN ELABORATION SUR LE MARAIS SEUDRE

Extrait du Bulletin «A Ras 2 Marais» N°5 - Septembre 2011



Une Réserve Naturelle est un espace naturel protégé sur lequel s'applique une réglementation spécifique. Un plan de gestion pluriannuel est mis en place. Natura 2000 est un espace naturel géré par les acteurs locaux (par le biais du comité de pilotage), sans réglementation spécifique. Les actions sont réalisées par le biais de contrats.

Qu'est ce ça change pour moi en tant que professionnel ?

✓ Depuis le [décret n°2010-365](#) du 9 avril 2010, les dispositions relatives à l'évaluation des incidences Natura 2000 ont été modifiées afin d'être conformes au droit communautaire. Ce nouveau décret dresse la liste nationale des opérations déjà encadrés par une autre réglementation et devant faire l'objet d'une telle évaluation, et fixe le contenu du dossier d'évaluation. Il institue aussi le principe de listes locales complémentaires qui seront arrêtées par les préfets en fonction des enjeux locaux. En Charente-Maritime, [l'arrêté préfectoral](#) fixant cette liste locale est paru le 21 avril 2011.

Le [décret n° 2011-966](#) du 16 août 2011 définit la liste nationale de référence des projets actuellement encadrés par aucune réglementation, qui font l'objet d'un régime d'autorisation propre au titre de Natura 2000.

Ainsi, si vous envisagez des travaux ou une manifestation, vous devez vérifier si votre projet figure sur l'une des listes, et, le cas échéant, réaliser l'évaluation des incidences.

✓ **Si vous êtes situé dans le périmètre Natura 2000, des contrats ou une charte Natura 2000 pourront vous être proposés. Il s'agit d'un engagement réciproque entre l'exploitant et l'Etat. L'exploitant s'engage à respecter un cahier des charges, qui, dans la plupart des cas, entraîne un surcoût de gestion ou une baisse de productivité. En contrepartie, une compensation financière lui est reversée. Cet engagement est volontaire.**

Peut-on chasser et pêcher dans un site Natura 2000 ?

Oui, en respectant les plans de chasse et les lois nationales en vigueur.

Comment et où s'informer ?

Dans la majorité des sites Natura 2000 en France, il existe une structure animatrice Natura 2000.

Sur les sites des marais de Brouage, de la Seudre et de l'île d'Oléron, il s'agit de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM). Afin de faciliter l'accès à l'information, la CCBM a mis en place un site internet présentant l'ensemble de la démarche ainsi que son état d'avancement.

www.marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr

ENQUÊTE SUR LE CADRE DE VIE ET LA SÉCURITÉ

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) réalise **du 16 janvier au 14 avril** une enquête sur le thème du **cadre de vie et la sécurité**.

La première partie de cette enquête porte sur la qualité de l'environnement de l'habitat, la seconde aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années: cambriolage, vandalisme, vol, agression, etc. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du meilleur accueil que vous lui réserverez.



Etes-vous bien branché au réseau collectif d'eaux usées ?



2 types d'eaux rejetées dans des réseaux différents:

- **Les eaux usées** regroupent :
 - ✓ toutes les eaux usées produites par la maison : eaux vannes (WC), et eaux ménagères (cuisine, salle de bains, machines à laver ...),
 - ✓ les eaux issues d'activités artisanales et industrielles sous certaines conditions (prétraitement).

Ces eaux doivent être rejetées au réseau collectif d'eaux usées directement. Elles sont ensuite transférées par ce même réseau à la station d'épuration où elles seront traitées et dépolluées.

- **Les eaux pluviales** sont constituées des eaux de toiture et des eaux de ruissellement de cours ou de terrasse. Elles doivent être résorbées sur la parcelle ou rejetées soit au caniveau, soit au fossé, soit dans le collecteur d'eaux pluviales si votre habitation est située à proximité d'un réseau pluvial.



Il est interdit de rejeter...

- les eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales,
- les eaux pluviales dans le réseau collectif d'eaux usées (s'il est séparatif).

En effet, les conséquences peuvent être néfastes pour l'environnement :

- débordements des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration,
- rejets directs dans le milieu naturel, ce qui peut conduire à la pollution des cours d'eau ...



Test au colorant



Test de fumigation

L'intervention du Service d'Assainissement Collectif est rendu obligatoire par le code de la santé publique.

Sur le territoire communal, c'est la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (05 46 22 19 20) qui gère le transport et le traitement des eaux usées.

Elle a établi un Règlement d'Assainissement :

→ **tout raccordement au réseau public** d'assainissement doit faire l'objet d'une demande auprès de la C.E.R. (exploitant des réseaux pour le compte de la Communauté d'Agglomération),

→ **des contrôles périodiques** sont réalisés pour vérifier la conformité des raccordements au réseau d'assainissement :

Tests de fumigation et contrôles au colorant

Sur la commune d'ARVERT, les contrôles périodiques de branchement auront lieu en mars ou avril 2012, et seront réalisés par la société



DON DU SANG LA TREMBLADE

Les collectes de sang auront lieu pour l'année 2012 les:

MARDI 17 MARS, VENDREDI 18 MAI,

MERCREDI 11 JUILLET, MERCREDI 8 AOÛT,

VENDREDI 14 SEPTEMBRE, VENDREDI 9 NOVEMBRE

au Foyer Culturel de La Tremblade de 8h30 à 13h00 (ne pas venir à jeun)

LES BONS CONSEILS DE L'ADIL 17

Une question sur le logement? Avez-vous pensé à consulter l'ADIL?

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) vous offre un conseil neutre et personnalisé sur toutes les questions liées à l'habitat. Ce service est gratuit.

Dans quels cas la consulter?

- Vous êtes locataire ou propriétaire, vous souhaitez connaître vos droits et vos obligations, les normes de décence applicables.
- Vous souhaitez acquérir un logement, vous vous interrogez sur les précautions à prendre, le financement de votre projet.
- Vous constatez des malfaçons sur votre construction, vous rencontrez des difficultés pour rembourser vos échéances de prêt.
- Propriétaire ou locataire, pour faire face aux impayés de loyers, un numéro vert a été mis en place pour vous aider dans vos démarches: 0 805 16 00 75
- Les juristes répondent aussi à vos questions sur la copropriété, l'urbanisme, la fiscalité...

Permanence à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), 107 avenue de Rochefort, les 1^{ers} et 3^{èmes} mardis de 9h30 à 16h30, sur rendez-vous, pris à l'ADIL 17.

Prochaines permanences: 7 et 21 février, 6 et 20 mars.

ADIL 17

70 bis avenue Jean Guiton - 17000 LA ROCHELLE - 05 46 34 41 36 - www.adil17.org

Association agréée par la Ministère du Logement - action financée avec le concours de l' agglomération Royan Atlantique

PRÉVENTION DES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore, et donc indétectable par l'homme. Sa présence résulte d'une combustion incomplète, et ce, quel que soit le combustible utilisé: bois, butane, charbon, essence, fioul, gaz naturel, pétrole, propane. Il diffuse très vite dans l'environnement.

Les symptômes de l'intoxication sont: maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue. Ils peuvent ne pas se manifester immédiatement. En cas d'intoxication aiguë, la prise en charge doit être rapide et justifie une hospitalisation spécialisée.

A l'approche de l'hiver, nous souhaitons appeler chacun à la plus grande vigilance quant à l'utilisation d'appareils de chauffage d'appoint, de groupes électrogènes ou de panneaux-radiants à combustibles gazeux.

Les recommandations suivantes doivent impérativement être respectées:

- Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler les appareils de chauffage;
- N'utilisez jamais de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion;
- Aérez quotidiennement votre habitation, même par temps froid;
- N'installez jamais un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...): il doit impérativement être placé à l'extérieur des bâtiments

PASSAGE DE LA BALAYEUSE SUR ARVERT

CIRCUIT N°1: Rue des Tilleuls, salle des Fêtes, rue du Bourg, rue de la Libération, Impasse des Violettes, Impasse des Coquelicots, Impasse des Bleuets, rue de l'Aire Dimière, Groupe Scolaire, rue de la Blague du Monde, rue du Littoral, Impasse de la Cure, rue de la Forêt, rue du 14 Juillet, rue de Château d'eau, rue de Marché, rue de la Jeunesse, rue des Pierrières, rue de la Gare, rue des Petits Commerces, rue des Sauniers et Rond Point, rue du Maine Guimard, rue de Villeneuve, Avenue de la Presqu'île, avenue de l'Etrade et Rond Point, rue de la Maline, Cité Savigny, rue du Moulin brûlé, Cité de Fouilloux, rue du Graveau, Cité du Rougeassier, rue de Bois de Fouilloux.

CIRCUIT N°2 : Rue du Maine Planty, rue du Maine Giraud, rue du Manoir, rue de Bellevue, chemin des retours, rue des Gabelous, rue du Maine Amouroux, rue de Boudignou, rue de la Clé des Champs, rue de la Corderie, rue de l'Eguillate, chemin de la Seudre, rue du Piochet, rue des Aigrettes, rue du Bois Vollet, rue des Pêcheurs, rue du Marais, rue de Treuillebois, rue des Chasseurs, Impasse des Fougères, rue de la Pile, rue des Justices, rue du Petit Bois, rue des Blés d'Or, rue des Quilles, rue de l'Atlantique, rue des Bergères, rue de la Chapelaine.

CALENDRIER DU 1^{er} SEMESTRE 2012

CIRCUIT 1:

Janvier	Les 5 et 27	Avril	Les 5 et 26
Février	Les 3 et 23	Mai	Les 3 et 24
Mars	Les 2 et 22	Juin	Les 1 et 21

CIRCUIT 2:

Janvier	Le 12	Avril	Le 12
Février	Le 9	Mai	Le 10
Mars	Le 8	Juin	Le 7

Nous vous demandons de bien vouloir ne pas stationner sur ces rues, lors du passage de la balayeuse.

Infos Pratiques

DÉCLARATION DES MEUBLÉS DE TOURISME

L'article L324-1-1 du code du tourisme est modifié ainsi: Dorénavant, « toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non au sens du présent code, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé. »

NUMÉRO UTILE

Voici les coordonnées du portail d'information de 17-numérique, le réseau haut débit du Conseil Général de la Charente-Maritime:

www.17numérique.fr

Numéro Azur: 0810 17 00 17

(prix d'un appel local hors surcoût éventuel de l'opérateur)

Echos de la commune

Un nouveau peintre :

M. MASSÉ Jean-Philippe

ENTREPRISE DE PEINTURE
NEUF – RÉNOVATION
INTÉRIEUR – EXTÉRIEUR

Peinture Vitrerie - Revêtements sols et murs
Nettoyage haute pression
Démoussage de toiture
Ravalement - Décoration

6, rue des Forges - Tél : 06 62 71 53 39



M. HERVÉ Fabrice

DESSINATEUR - PROJETEUR

22 rue du Château d'Eau

Tél : 05 46 76 13 95

Portable : 06 82 49 96 70

- Réalisation des dossiers de Permis de Construire (Plans et pièces administratives)
- Conception de plans d'aménagement de maisons d'habitation
- Relevés d'ouvrages existants et mise sur plans



Changement de propriétaires
OCEAN PRESSE

Ghislaine et Lionel
LE BOURHIS

arrivent de BOURCEFRANC où ils étaient déjà buralistes et ils reviennent enfin sur la commune d'Arvert auprès de leur famille. Ils vous réserveront le meilleur accueil.

17 - Avenue de la Presqu'île

Tél : 09 65 19 82 89

VOITURE ELECTRIQUE



Vous avez certainement croisé sur le territoire de la commune cette étrange silhouette, c'est un véhicule électrique.

La Commune l'a achetée 17 766,68 € TTC, le Conseil Général a apporté une aide de 4000 € et l'ADEME régionale (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) une aide de 4000 € également.

Cette camionnette a une autonomie de 75 km à 40 km/h avant d'être rechargée sur le courant domestique. Ce choix entre dans la politique de la Commune qui est de faire une place aux énergies nouvelles et renouvelables.

**Si vous venez
d'établir votre entreprise
à Arvert veuillez
vous faire connaître
à la Mairie pour une parution
dans le bulletin.**

Les Ecoles

La rentrée scolaire a eu lieu le 5 Septembre, l'occasion de vous présenter les équipes pédagogiques.

ECOLE ELEMENTAIRE



de gauche à droite :
M^{me} PAIN Morgane (CM2), M^{me} BIGOT Catherine (CP),
M^{me} EHRET (CP-CE1), M^{me} PASQUIER Stéphanie (CE2),
M^{me} DEAK Emilie (CE1) et M^{me} FOUCHIER Aurore (CM1)

ECOLE MATERNELLE



de gauche à droite :
M^{me} ERABLE (PS et MS),
M^{me} VIEL Anne-Marie,
M^{me} PARTHENAY Marie (TPS et PS),
M^{me} ROUMILLAC
(décharge de direction),
M^{me} TORRES Sophie (MS)
et M^{me} COMPAIN Anne-Maude (GS)

L'EQUIPE ATSEM



de gauche à droite :
M^{me} PELGRIM Johana, M^{me} GOBIN Françoise, M^{me} FAYOL
Sabrina, M^{me} GIRAUD Claudette et M^{me} CORNUAU Sylvie

Leur rôle est de seconder les enseignants, de servir les enfants pendant le repas et d'assurer le ménage et la garderie.

CUISINE

M. FAYOL Patrice
cuisinier, employé par la Société MORMA PRO,
qui nous fournit les denrées alimentaires
transformées sur place et servies
auprès des enfants.



de gauche à droite :
M^{me} SALMON Roxane,
M^{me} JAMET Maryse,
M^{me} BOURVEN-DESCHAMPS Chista,
M^{me} ERABLE Nadine,
M^{me} ERABLE Brigitte,
M^{me} CHAGNOLEAU Laurence
et M^{me} DUPORT Elodie

Cette équipe assure les garderies avec l'animation, la cantine et le ménage.

LA GARDERIE



Les Ecoles

LE MARCHÉ DE NOËL du 9 Décembre



ECOLE MATERNELLE

Les enfants de la Maternelle ont eu droit à un beau spectacle de Noël, offert par la municipalité : « Le Noël des animaux », le Mardi 29 Novembre, à 10h, dans la salle de jeux de l'école .



Le spectacle de Noël

Toute l'équipe enseignante du groupe scolaire (maternelle et élémentaire) a organisé un Marché de Noël, le Vendredi 9 Décembre, de 17h à 18h, dans la salle de jeux de la Maternelle.

Cette manifestation a remporté un vif succès, si bien que les parents faisaient la queue depuis l'entrée de la Maternelle ! Les maîtresses remercient les mamans qui ont apporté leur contribution, en confectionnant gâteaux, crêpes, merveilles...



Le Noël des animaux

Dorothee et Marie, l'après-midi pour les classes de Sophie et Anne-Maude. Les petits ont été photographiés avec le papa Noël et ont rapporté cette photo à la maison, collée dans une belle carte, fabriquée par leurs soins.

L'équipe éducative de l'école maternelle vous souhaite une très bonne année 2012. La directrice,

Le Père Noël est venu rendre visite aux enfants en leur apportant des friandises, le Mardi 13 Décembre, le matin pour les classes de



ECOLE ELEMENTAIRE

Formation au secourisme de la classe des CM2 le mardi 06 décembre

Cette journée sera dédiée à l'apprentissage des gestes qui sauvent, compétences aux programmes du socle commun à acquérir en fin de CM2.

Cette formation nous est dispensée par un instructeur et une aide monitrice en secourisme de la Croix Blanche, Jérôme et Sophie, en la présence de la maîtresse.

Nous avons appris à reconnaître des situations dangereuses, à protéger les victimes et à alerter les secours appropriés. Nous avons aussi vu comment réagir face à un saignement de nez, à un traumatisme des membres inférieurs ou supérieurs, à une brûlure, ...

Et l'après-midi, nous nous sommes entraînés à mettre une victime inconsciente en Position Latérale de Sécurité en attendant les secours.



Les Ecoles



Puis la maîtresse nous a fait jouer des jeux de rôle mettant en scène des situations visant à appliquer ce que nous avons appris. Cette journée s'achève avec la remise par la maîtresse d'un petit diplôme. Une attestation de l'éducation nationale, pour chaque élève, sera jointe au dossier scolaire.

Tous les élèves de la classe des CM2 ainsi que leur maîtresse remercient chaleureusement Jérôme et Sophie de leur intervention bénévole.



Stage de sports nautiques de la classe des CE2 Septembre-Octobre 2011

En septembre et octobre, les élèves de CE2 ont eu la chance de participer au projet nautisme financé par la CARA - 4 séances (soit 2 journées complètes) d'initiation au surf et bodyboard à Pontailac encadrées par les moniteurs spécialisés du club de Royan

- 4 séances d'initiation de kayak encadrées par les moniteurs du club de Mornac : 1 journée en mer près de l'école de voile de La Palmyre et 1 journée sur le lac de St Palais



Tous ont été heureux de découvrir ces sports de bord de mer (nouvelles sensations, lutte contre ses appréhensions, autonomie, ...) qui développent des compétences qui sont au programme de CE2.



Stage de voile de la classe des CM2 à la base nautique de Ronce-les-Bains Octobre 2011

Grâce à la communauté d'agglomération de Royan qui finance le projet voile pour l'ensemble des CM de la circonscription, les élèves de CM2 ont pu profiter d'une initiation à la pratique du catamaran. Encadrés par deux moniteurs brevet d'état (Dimitri et Bruno), ils ont navigué sur le bassin de Marennes-Oléron, passant même sous le pont de la Seudre.

Ils ont appris à tenir la barre, à virer de bord, à empanner, à border la grand'voile pour naviguer au plus près du vent. Et du vent, quand il y en avait, leur a procuré quelques sensations fortes !...

Lorsque les conditions l'ont permis, les jeunes matelots ont aussi appris les manœuvres leur permettant de remettre à flot un bateau qui aurait dessalé. Ces 4 jours de voile ont remporté un vrai succès auprès des enfants.



INSCRIPTIONS A L'ÉCOLE MATERNELLE
Toutes les familles ayant l'intention de scolariser leurs enfants à l'école maternelle d'Arvert à la rentrée de Septembre 2012 (surtout les enfants nés en 2009) sont priés de se faire connaître en mairie, puis à l'école maternelle.

Événements

10 Septembre



Forum des Associations

Le 10 septembre à la Salle des Fêtes, a eu lieu le 2^{ème} Forum des Associations. Une trentaine d'associations était représentée, associations sportives et culturelles, proposant régulièrement des activités.

18 Septembre



Les Boucles de la Seudre

Pas moins de 134 participants (un record!) pour une course très réussie. Sportifs, public et organisateurs étaient ravis du très bon déroulement de cette journée.

2 Octobre



Moto-Cross

Le dimanche 2 octobre, s'est déroulé le moto-cross annuel, au lieu-dit « l'Anglade » à ARVERT, course organisée par « Sport Moto Kids 17 ».

Les épreuves se sont réalisées toute la journée, de 8 heures à 19 heures sous un soleil magnifique. Toutes catégories confondues, environ 200 participants se sont livrés à leur sport favori. La journée s'est déroulée sans incident ni accident. Excellentes prestations. A l'année prochaine!

11 Novembre



Cérémonie de l'Armistice 14/18

5 Décembre



Cérémonie Tunisie, Algérie, Maroc

Saveurs & Terroirs



Le Samedi 22 et le Dimanche 23 octobre 2011, pour clôturer la «Semaine du goût», trois associations d'Arvert, «Pays d'Arvert Tourisme», le Foyer Rural et l'association



«Navicule Bleue», ont organisé les **Journées «Saveurs & Terroirs»** en collaboration avec la commune et les services municipaux, comme l'Office de Tourisme.

Cette manifestation, dont l'accès était libre et toutes les animations gratuites, s'est déroulée à la Salle des fêtes d'Arvert, décorée pour l'occasion par la fleuriste de la commune **le magasin "Lor Fleuriste"**.

Elle a accueilli plus d'un millier de visiteurs autour de ses "temps forts" :

- un marché de producteurs régionaux : brioches, miel, pains d'épice, safran, conserves, foies gras, confits, vin, cognac, pineau, charcuteries auvergnates, légumes, fruits, confits de fleurs, chocolats, guimauves, berlingots, caramels, moutarde, vinaigres, terrine, pains, crevettes impériales, huîtres, moules, salicorne, etc.

- des ateliers de démonstrations culinaires : «La cuisine des fleurs», «crevettes impériales» et «chocolat», «croustillant d'algues aux huîtres», «verrines et tartelette aux potirons» et «sculpture des légumes». Ceux-ci, toujours très prisés du public, étaient animés par :

- des chefs-restaurateurs locaux : Patrice Brouhard, Bruno Soulier, Bruno Huber et Frédéric Cartron,
- des artisans régionaux : Martine Thomas (Nect'Art à Saint-Césaire) et Serge Soulard (Plaisirs 3 chocolats à Royan).



La réalisation de ces ateliers a été possible grâce aux matières premières gracieusement fournies par **le magasin "Carrefour Contact"** d'Arvert et **les Établisse-**

ments ostréicoles "Jaud-Pineau" situés à La Grève à Duret.

- une découverte des produits locaux : à travers des jeux, des questionnaires, des dégustations animés par l'IRQUA Poitou-Charentes le samedi et l'Agglomération Royan Atlantique «Couleurs & Saveurs» le dimanche.

Cette année la crevette impériale des marais charentais et le pain "signé Poitou-Charentes" étaient plus particulièrement mis à l'honneur. Sur la commune **l'ESAT "Claire & Mer"** produit la première, alors que **la boulangerie-pâtisserie le "Fournil des Claires"** fabrique le second.

Le label "Couleurs et Saveurs en Pays Royannais", géré par l'Agglomération Royan Atlantique (ARA), s'attache à proposer des aliments de qualité et invite dans une ambiance simple et conviviale à visiter les exploitations productrices. Parmi les exposants, étaient présentes les deux structures de la commune labellisées :



- **le "Domaine des claires"**, exploitation viticole tenue par Messieurs Guillon père et fils, pour sa production de vins, pineau et cognac des Charentes.

- **la ferme Maubay**, pour son élevage en plein air de viande de bœuf et de veau limousin et parthenais.

- **Confrérie «Les Galants de la Verte Marennes».**



Intronisation de M. Yves PÉROCHAIN, Maire d'Arces-sur-Gironde et de M. Thierry LEQUES, directeur de l'ESAT «Navicule Bleue»

EXPOSITIONS A L'OFFICE DE TOURISME

Ces 6 derniers mois, la salle d'exposition de l'Office de Tourisme a accueilli une riche programmation:

La période estivale nous a permis de faire connaître les oeuvres d'artistes et d'artisans d'art alvertons, puisque du 15 juin au 23 juillet, **René BEAUDINET** (le Héron Bleu) a exposé ses sculptures sur bois flottés, coquillages et autres matières, et **Lydia MORINET** (Lydia Poterie) ses faïences peintes à la main.



Exposition Beaudinet - Morinet

Du 26 juillet au 27 août, ce fut au tour des céramiques de terre mêlée de **Christine FAURE** (atelier Bleu Lila de Dirée) et des tableaux en 3D de **Mireille SEPTIER**.

Au mois de septembre, l'exposition «**l'eau domestiquée**», proposée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne nous a permis de connaître le cycle de l'eau, de la nature à la maison et de servir de base de travail aux classes de l'école élémentaire venues la visiter.



Exposition «l'eau domestiquée»

Du 11 octobre au 18 novembre, les amateurs de cartes anciennes sont venus découvrir la «**Cartographie du département**» du XVI^{ème} siècle à nos jours (exposition proposée par les Archives Départementales).

Enfin, du 22 novembre au 21 décembre: **Bénédicte STEF-FRISBEY** (17 rue du Bourg) a clôturé cette année d'exposition en nous présentant ses nombreuses aquarelles.

En 2012, la saison des expositions reprendra à partir de février avec «**Les migrations**» proposée par la Ligue des Droits de l'Homme.

Entrée libre du lundi au vendredi
de 10h à 12h et de 13h30 à 17h.



Exposition Stef-Frisbey



Exposition Stef-Frisbey

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 16 novembre 2011

L'assemblée générale du Foyer Rural s'est tenue le 16 novembre 2011 pour examiner les résultats de l'année 2010-2011. Le Foyer Rural est un acteur important de l'animation de la commune.

Cette année a été riche : un nouvel atelier (danse folk) progression du nombre d'adhérents

Les dépenses : 34500 € traduisent la volonté du conseil d'administration d'aller vers un public plus large, au-delà des adhérents : fonctionnement 6% (2000 €), activités 20% (6900 €), manifestations 61% (21200 €).

Le rapport d'activité et le bilan financier ont été adoptés à l'unanimité.

Les projets pour l'année 2011-2012 :

un nouvel atelier (peinture sur soie), collaboration avec l'école, la municipalité, l'OMT, les Parents d'Elèves, Nat'Vert, élargissement de notre action vers les adolescents et les familles avec le soutien éventuel de la CAF ont été approuvés. Il s'agit maintenant pour le nouveau conseil d'administration de les mener à bien.

Monsieur le Maire absent a fait parvenir une lettre dont le président a donné lecture. Dans cette lettre, Monsieur le Maire rappelle les divers domaines dans lesquels le Foyer Rural intervient, il y souligne «le souci

constant de travailler en partenariat avec d'autres associations, avec les écoles ainsi que la municipalité...» «L'esprit dans lequel vous participez à l'animation de la commune est selon moi et la Municipalité tout à fait remarquable. Vos actes sont portés par une grande générosité et une grande modestie». Il assure le Foyer Rural du soutien de la Municipalité et conclut ainsi : «Que l'ensemble de votre conseil d'administration, tous les bénévoles qui donnent tant pour le mieux être de tous en soient chaleureusement remerciés. Je ne peux que vous souhaiter à tous de poursuivre sur le chemin que vous avez ouvert».

A la suite de l'assemblée générale, le bureau se compose ainsi :

Président :	GELLIE Claude
Vice-Présidents :	COMBACAL Raoul LETOQUART Jean-Michel
Trésorier	DELIBES André
Trésorière-adjointe :	CHARRON Ginette
Secrétaire :	GELLIE Nicole
Secrétaires-adjoints :	BEHAIN Gérard MULPAS Jocelyne

TELETHON

Le Foyer Rural a participé au téléthon en organisant une animation folk et une randonnée, manifestations ouvertes à tous.

Mercredi 30 novembre, trente-cinq personnes sont venues danser à la salle des fêtes : danses slaves, israéliennes, valse écossaise, bourrées... ont fait chauffer le plancher.

Vendredi 2 décembre, quarante-quatre marcheurs ont parcouru un chemin très agréable dans les marais de Coux sous un ciel très favorable.

Ces deux manifestations ont rapporté 355 €. Cette somme a été remise aux responsables du téléthon à La Tremblade le samedi 3 décembre.



PROCHAINS SPECTACLES

22 février 2012 : Animation du mardi-gras pour les jeunes « Le palais mystérieux ».

en collaboration avec la municipalité et les Parents d'Elèves. Gratuit.

17 mars 2012 : Concert : « Harmonica 17 » : classique, jazz, variété avec en soliste Antoine Le ROUX vice-champion du monde (classique) en 2005 et médaillé de bronze (jazz) en 2009. Les harmonicas, instruments méconnus et surprenants ! Ce spectacle est soutenu par le Conseil Général.

14 avril 2012 : Chorale « A Choeur ouvert » de Bourcefranc dirigée par madame Sonia SZELAG-LESEINE. En première partie la formation de cuivres « Brass en Seudre » interprétera quelques morceaux.

12 mai 2012 : Concert : « Brass Maritime », quintet de cuivres
Cet ensemble interprète un répertoire très varié : jazz, musique de kiosque, variété, musique classique... Humour et virtuosité ! Ce spectacle est soutenu par le Conseil Général.

23 juin 2012 : Concert : « Panzaï Steel Band » propose un dépaysement total grâce à la sonorité particulière des steel-drums, instruments métalliques venus tout droit de Trinidad. Ce spectacle est soutenu par le Conseil Général.

18 août 2012 : Eclade avec Myriam et son orchestre

Rendez-vous traditionnel à ne pas manquer !

Petite Enfance - Enfance - Jeunesse (La Tremblade - Arvert - Etaules - Chaillevette - St Augustin - Les Mathes)

PETITE ENFANCE

Le SIVOM Presqu'île d'Arvert gère 3 structures « multi-accueil » (crèches) pour les enfants de 0 à 4 ans : Pirouettes Cacahuètes située à Arvert ; Les petites Goules située à La Tremblade ; La Farandole, située à Arvert, pour les enfants de 2 à 4 ans en pré-socialisation avant l'entrée à l'école.

Ces 3 multi-accueils ont permis de répondre aux besoins de 150 familles en 2011, que ce soit pour un mode de garde ou pour une socialisation. Ces 3 structures travaillent en partenariat avec le Relais d'Assistantes Maternelles, situé à Arvert, qui lui, est géré par la Communauté d'Agglomération du Pays Royannais.



Activité manuelle à la Farandole



Activité peinture aux «Petites Goules»

Pour l'année 2012, comme pour les années précédentes, des actions et animations seront proposées en direction des enfants de 0 à 4 ans sur l'ensemble des communes du canton, mais également sur les structures multi-accueils. Des intervenants sont prévus tout au long de l'année : l'Association Esprit Sport (plus spécifique aux enfants de 2 à 4 ans) ; un intervenant « éveil musical » ; un intervenant « Yoga » et la ludothèque itinérante « Lud'Oléron » qui propose tout un panel de jeux et autres matériels de motricité pour les enfants de 0 à 4 ans.

Des actions passerelles entre les structures petite enfance et les écoles maternelles auront lieu entre les mois de Février et Juin 2012, pour permettre aux enfants qui seront scolarisés en septembre, de prendre connaissance avec leur futur lieu d'accueil.

Pour toute demande d'informations ou de rendez vous, prenez contact avec Monsieur NEYRAT Philippe au 06.20.62.84.85 ou par mail : coordonateur-sivom-arvert@orange.fr

ENFANCE

Le Centre de Loisirs cantonal situé 2 rue du Boudignou à Arvert, a accueilli en 2011 plus de 380 enfants de 3 à 12 ans, issus du Canton de La Tremblade et de ses environs.



Activité manuelles des 6-7 ans

7 animateurs « et/ou » animatrices interviennent les mercredis et pendant les vacances scolaires pour permettre aux enfants de passer des moments agréables, avec des activités adaptées à leur âge. Une programmation de sorties et autres visites ou découvertes, est prévue sur l'ensemble de l'année.

M^{lle} JAMET Estelle se tient à votre disposition pour toutes demandes d'informations ou d'inscriptions. Elle est joignable les lundis et jeudis matin, de 9H00 à 12H00 ou le mercredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 18H30, au 06.28.82.14.28.



Sortie en forêt

Au-delà de l'accueil des enfants sur le Centre de Loisirs, l'équipe éducative intervient également sur les accueils périscolaires de certaines communes du Canton et sur les dispositifs de soutien scolaire qui sont mis en place sur les écoles primaires.

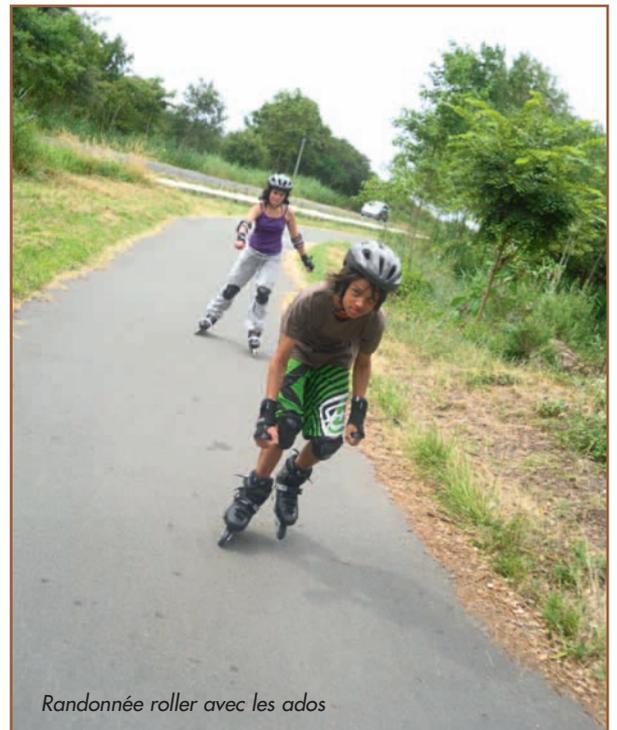
Ces dispositifs de soutien scolaire appelé « CLAS » (contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) sont le fruit d'un partenariat entre les écoles, les professionnels du SIVOM, les communes et un réseau d'une trentaine de bénévoles. A cette occasion nous remercions l'ensemble des bénévoles pour leur disponibilité et pour le soutien qu'ils apportent aux enfants dans la réalisation de leur travail du soir.

JEUNESSE « Maison de La treille »

La Maison de la Treille située à La Tremblade boulevard du Général De Gaulle, accueille les jeunes de 11 à 18 ans, les mercredis et samedis après midi, ainsi que durant les vacances scolaires.

Vous pouvez contacter Madame DUPORT Elodie au 06.20.62.84.81 pour toute demande d'informations et d'inscriptions.

Nous rappelons aux jeunes du canton qu'une page « Facebook, Maison de la treille » a été créée en 2011, ce qui permet d'avoir la totalité des informations et autres programmations en direct. L'Association Esprit Sport continuera d'intervenir chaque jour d'ouverture pour permettre aux jeunes d'avoir accès à une multitude de découvertes et d'initiations sportives, soit au sein du Gymnase des Bengalis à La Tremblade, soit sur les structures sportives mises à disposition par les communes du canton.



Randonnée roller avec les ados



Partie de palet vendéen pendant la camp surf au Camping de Grand Village

Informations SIVOM :

**Vous pouvez consulter le site du SIVOM
Presqu'île d'Arvert : www.sivom-presquile-arvert.fr**

Des plaquettes d'informations sur les différents services sont à votre disposition dans les mairies.

Associations

AQUA 17

Le club AQUA17 a vu son nombre d'adhérents diminuer un peu par rapport à l'année précédente, mais nous avons fini tout de même l'année avec 58 membres. Le concours DISCUS du samedi 03 avril 2011 ainsi que la BOURSE du club AQUA17 du dimanche 04 avril 2011 ont remporté un vif succès avec plus d'un millier de visiteurs.

La prochaine bourse se déroulera le jour de la fête des poissons c'est à dire le dimanche 1^{er} avril 2012 dans la salle des fêtes d'ARVERT de 10 h à 18 h.

Si vous voulez nous rejoindre, vous pouvez nous rendre visite le jeudi de 18 h à 21 h ou le dimanche de 10 h à 12 h au club rue du château d'eau ou bien nous contacter au 05.46.36.82.20.

Au sein du club vous y trouverez plusieurs bacs, dont un avec de l'eau de mer, un 800 litres amazonien et une grande batterie de poissons et de plantes.

On pourra vous expliquer le fonctionnement du club.

Vous les passionnés d'aquariophilie nous vous attendons, vous y serez les bienvenus.



Le bureau

GYM VOLONTAIRE

La gymnastique volontaire a ouvert un cours enfant depuis le mois de septembre, si vous êtes intéressé, vous pouvez nous contacter le mercredi à 14 h 30 à la salle de danse de la salle de sports d'ARVERT ou au 05.46.36.88.15.

Quelques unes de leurs activités ont été présentées lors du Téléthon du 03 décembre dernier.

Le cours adulte maintient son nombre de licenciés avec son slogan "bien dans son corps, bien dans sa tête, bien dans la vie".

si vous voulez nous rejoindre les cours ont lieu :

- le mardi de 18 h 30 à 19 h 30

- le vendredi de 19 h 00 à 20 h 00 à la salle de sport d'ARVERT, nous serons heureux de vous accueillir.



UNRPA ARVERT « Club de l'Amitié »

Le Club de l'AMITIÉ, situé 13 rue des Tilleuls, a repris ses activités en septembre:

- LUNDI, MARDI, MERCREDI après-midi à partir de 14h pour **l'initiation à l'informatique**.
- JEUDI après-midi à partir de 14h: **jeux de société et jeux de cartes**, une fois par mois , exercices divers.
- VENDREDI après-midi à partir de 14h: **loisirs créatifs**.

Venez nous rejoindre afin de passer des moments agréables, dans la convivialité et la bonne humeur habituelle. Ne restez pas chez vous, nous sommes à votre disposition pour vous renseigner, soit à la salle, soit au 05 46 85 61 84.

L'ESTRAN SAINTONGEAIS

Après quelques années de sommeil, L'Estran Saintonguais revient sur scène pour le plus grand plaisir de tous. Groupe résolument tourné vers les traditions.

Les danseurs et musiciens du groupe font revivre, à travers 4 tableaux, la vie des gens d'ici : "les Gens de mon Pays". Grâce aux chants de nos ancêtres et aux danses sorties de l'oubli, nous vous transportons le temps d'une soirée dans ce pays qui est le nôtre : l'Aunis et la Saintonge.

L'estran Saintonguais vous donne rendez-vous pour leur prochain repas des vendanges.

NAVICULE BLEUE



Vue aérienne

Le lancement d'une nouvelle structure est une véritable aventure humaine, organisationnelle et financière. Elle est l'aboutissement d'une véritable collaboration

entre les professionnels de la mer, des élus, des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales dont le Conseil Général de Charente-Maritime, le CG17 Direction de l'Autonomie ex DSD, l'ARS UT 17 ex DDASS,... ainsi que d'autres partenaires dont la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes.

La Mairie d'ARVERT n'est pas impliquée financièrement, cependant elle a su tout mettre en œuvre pour faciliter la réalisation du projet notamment en l'inscrivant dans le cadre du P.L.U. Ce projet de créer un Foyer d'Hébergement pour les personnes en situation de handicap, travaillant à « Claires & Mer » E.S.A.T., est né du constat de la forte pression sur le foncier « littoral » ne permettant pas à des revenus modestes de s'installer. Il était alors nécessaire de mettre en œuvre des logements sociaux pour personnes handicapées. Ainsi après avoir ouvert l'E.S.A.T. « Claires & Mer » en septembre 2005, puis le S.A.V.S. « Espar » en 2007 les professionnels ont obtenu l'Autorisation du CROSMS pour la création de la « Maison du Marais » un Foyer d'Hébergement de 25 places le 13 Novembre 2008.

Compte tenu de la charge financière le Conseil Général a procédé par étape en autorisant une solution de transition avec l'ouverture d'une structure écla-



Esquisse de l'architecte

tée sur 2 communes à savoir Chaillevette et Corme Ecluse pour 16 places à compter du 1er juillet 2009. Cette période a permis d'affiner le projet avec l'architecte, Madame Iléana POPEA, pour aboutir au projet «Maison du Marais» 25 places auquel est adossé le Self-Restaurant l'« Estran ».

Le financement de la partie hébergement est assuré par le Conseil Général. Le coût total de la construction s'estime à hauteur de 1 545 K€. Le montant des loyers versés mensuellement par les résidents viennent compenser une partie des frais engagés.

Le restaurant est co-financé par le CG 17 et l'Agence Régionale de la Santé. La réalisation du projet se détermine à 865 K€. Les prestations repas réalisées pour les salariés et les résidents viennent atténuer une partie du coût de l'opération.

Le local repos sanitaires, permettant aux personnes en situation de handicap travaillant à l'ESAT "Claires & Mer" sur la zone ostréicole de Coux d'avoir un lieu sanitaire non humide, répondant aux obligations du droit du travail, est financé en totalité par l'Agence Régionale de la Santé pour un montant de 210 K€.



Réalisé : entrée F.H. et Self-Restaurant

KTY'S CLUB COUNTRY

Le KTY'S CLUB COUNTRY a débuté sa 7^{ème} année avec de nombreux nouveaux adhérents. Toujours aussi convivial et familial dans l'esprit d'équipe et d'entraide des anciens adhérents, sur un seul niveau, avec ses nombreuses chorégraphies de country ou line dance, vous pouvez nous rejoindre dans la salle de danse de la salle de sports d'ARVERT

- le mardi soir de 19 h 30 à 20 h 30

Le club organise un bal le samedi 07 avril 2012 dans la salle des fêtes d'ARVERT.

Vous pouvez nous contacter soit au : - 05.46.47.88.34. hr / 05.46.36.46.73. ou par mail : ktysclub@yahoo.fr

La présidente.



PÉTANQUE ALVERTONNE

La Pétanque Alvertonne dont le siège social se trouve au Parc des Loisirs d'Arvert accueille tous les amateurs de pétanque tous les après-midi à partir de 15h.

Un local chauffé et climatisé est à disposition en cas de mauvais temps pour jouer au tarot, à la belote, accompagné à l'occasion d'une boisson chaude l'hiver.

Nous organisons des concours estivaux un mercredi sur deux en doublette (5 € l'engagement par personne).

La cotisation annuelle est de 10 €.

Amateurs de pétanque, rendez-vous au Parc, vous serez les bienvenus.

DECES

Ils nous ont quittés...



PIELTIN Henriette veuve BRÉANT,
âgée de 90 ans, le 7 juin 2011 (EHPAD)

JOULIN Pascal, âgé de 42 ans, le 14 juin 2011

MESNARD Laurent,
âgé de 41 ans, le 21 juin 2011

PHILIPPE Yvette épouse GORLEZ,
âgée de 86 ans le 21 juillet 2011

LARBRE Jacques, âgé de 74 ans, le 24 juillet 2011

LABBE Guy, âgé de 82 ans, le 6 août 2011

BOSSARD Francine veuve RENEAUD,
âgée de 90 ans, le 13 août 2011 (EHPAD)

SAUMET Hugues, âgé de 65 ans, le 20 août 2011

POTET Félix, âgé de 50 ans, le 6 septembre 2011

SMANIOTTO Jacques, âgé de 77 ans, le 22 septembre 2011

COMMEYNE Yvonne épouse NAVET,
âgée de 88 ans, le 23 septembre 2011

NICOLAS Jean-Claude, âgé de 64 ans, le 26 septembre 2011

BLAIN Jack, âgé de 80 ans, le 7 octobre 2011

HERVÉ Rémy, âgé de 93 ans, le 30 septembre 2011

JAUD Pierrette épouse BERNARD,
âgée de 77 ans, le 14 octobre 2011

SABLEAU Lucette veuve COURPRON,
âgée de 86 ans, le 17 octobre 2011 (EHPAD)

FLOW Alfred, âgé de 85 ans, le 23 octobre 2011

DEMEURE Georges, âgé de 81 ans, le 23 octobre 2011

COUNIL Abel, âgé de 83 ans, le 18 novembre 2011

RIVET Jacqueline épouse SACRISTE,
âgée de 80 ans, le 29 novembre 2011

BARITEAU Alice épouse CANTET,
âgée de 87 ans, le 5 décembre 2011

DRAPPIER Jackie, âgé de 84 ans, le 15 décembre 2011

ZACCARIA Pierre, âgé de 74 ans, le 15 décembre 2011

ROUSSEAU Monique veuve MIGLIERINA,
âgée de 80 ans, le 16 décembre 2011

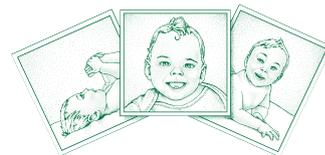
ROUSSEAU Georgette veuve XAVIER,
âgée de 86 ans, le 24 décembre 2011

DUHOUX Huguette veuve NICOLAS,
âgée de 86 ans, le 25 décembre 2011

DE LA ROCCA Christine,
âgée de 55 ans, le 29 décembre 2011

NAISSANCES

Bienvenue à...



LEBRUN Evan Sam né le 14 juin 2011 à SAINTES

SCHALLER Paul Rémi Yann
né le 11 juin 2011 à ROYAN

OGER Shana Julia née le 28 juin 2011 à ROYAN

NÉZONDET Mathys Théo né le 9 juillet à SAINTES

SIESS Ryan Mathys Titouan
né le 7 août 2011 à ROYAN

DESSENDIER Zoé née le 18 août 2011 à ROYAN

FOURCY Mathieu né le 7 septembre 2011 à SAINTES

GRANCHERE—RENARD Maëlys Sylvie Laurence
née le 22 septembre 2011 à ROYAN

VEILLON Jade Johanna Cathy
née le 3 octobre 2011 à ROCHEFORT

RAVET Quentin Maurice Jean-Pierre Frédéric Mickaël
né le 20 octobre 2011 à ROYAN

DERACHE Lou-Anh Charlotte Morgane
née le 27 octobre 2011 à ROYAN

BERNARD Paola Odhélia Ketty
née le 27 octobre 2011 à ROYAN

DUMENY Lily Jaimy
née le 10 novembre 2011 à ROYAN

PAILLE Lily-Rose Manon
née le 16 novembre 2011 à ROYAN

LANGLOIS Léa née le 21 novembre 2011 à ROYAN

BOUQUET Daemon Dominique
né le 8 décembre 2011 à ROYAN

MARIAGES

Félicitations à ...



LAMBERT Nicolas et **FAULCON Elise,**
le 30 juillet 2011

GANEM Thomas et **SCHAKMAN Alexandra,**
le 29 juillet 2011

BIRIER Michaël et **CHARIT Nathalie,**
le 24 septembre 2011

CANTETEAU Jean-François et **SAGEAUX Roselyne,**
le 29 octobre 2011

REDOUTÉ Jean-Pierre et **BOISSAVI Martine,**
le 3 décembre 2011

RAVET Frédéric et **GEAY Véronique,**
Le 16 décembre 2011

... Manifestations ...

FEVRIER

- du 7 au 22 : **EXPOSITION «Migrants et Citoyens»** à l'Office de Tourisme
- mercredi 22 : **MARDI GRAS «le Palais Mystérieux»** à 15h à la salle des fêtes (Foyer Rural et Municipalité)
- samedi 25 : **LOTO DU FOOT** à la salles des fêtes (football Presqu'île d'Arvert)

MARS

- jeudi 1^{er} : **CONFÉRENCE «l'éolien, une énergie du futur?»** à la salle des fêtes à 20h (Natvert)
- 12/03-02/05 : **EXPOSITION «Thierry JABOEUF, le Céramiste de la Mer»** à l'Office de Tourisme
- samedi 17 : **CONCERT «Harmonica 17»** à la salle des fêtes à 20h30 (Foyer Rural)

AVRIL

- 12/03-02/05 : **EXPOSITION «Thierry JABOEUF, le Céramiste de la Mer»** à l'Office de Tourisme
- dimanche 1^{er} : **BOURSE AUX POISSONS** à la salle des fêtes (Aqua 17)
- jeudi 5 : **CONFÉRENCE «les orchidées de la région Poitou-Charentes»**
salle des fêtes à 20h (Natvert)
- samedi 7 : **SOIRÉE BAL COUNTRY** à la salle des fêtes à 20h30 (KTY's club country)
- samedi 14 : **SPECTACLE « Chorales à chœur ouvert »** à la salle des fêtes à 20h30 (Foyer Rural)
- dimanche 22 : **Commémoration « les 5 journaux »**
Election Présidentielle 1^{er} tour
- dimanche 29 : **BROCANTE** au parc de loisirs (football Presqu'île d'Arvert)
- lundi 30 : **Commémoration « stèle Jacques Lacombe »**

MAI

- 04/05-27/06 : **EXPOSITION «Aunis et Saintonge à l'aube du XX^{ème} siècle»** à l'Office de Tourisme
- dimanche 6 : **Election Présidentielle 2^{ème} tour**
- mardi 8 : **Commémoration armistice**
- samedi 12 : **CONCERT «Brass Maritime»** à la salle des fêtes à 20h30 (Foyer Rural)
- samedi 19 : **FÊTE DES VOISINS «Randonnée, repas et bal»** halles du marché (Municipalité)

JUIN

- 04/05-27/06 : **EXPOSITION «Aunis et Saintonge à l'aube du XX^{ème} siècle»** à l'Office de Tourisme
- vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 : **FRAIRIE D'AVALLON**
- dimanche 10 : **Elections législatives 1^{er} tour**
- dimanche 17 : **Elections législatives 2^{ème} tour**
- mercredi 20 : **CONFÉRENCE «le Parc Naturel Marin Estuaire - Pertuis Charentais»**
à la salle des fêtes à 20h (Natvert)
- jeudi 21 : **FÊTE DE LA MUSIQUE** sous la halle du marché (Municipalité)
- samedi 23 : **CONCERT «Panzai Steel Band»** à la salle des fête à 20h30 (Foyer Rural)
- mercredi 27 : **ET SI ON JOUAIT ?!** Parc de loisirs à 15h (Municipalité)

JUILLET

- du 5 au 10 : **LES RENCONTRES D'AQUARELLE de la PRESQU'ÎLE** à la salle des fêtes (Municipalité)
- vendredi 13 : **GROUPE FOLKLORIQUE ET BAL** (Municipalité)
- samedi 14 : **RETRAITE AUX FLAMBEAUX, FEU D'ARTIFICE et BAL** (Municipalité)
- jeudi 19 : **CONCERT des JEUDIS MUSICAUX** à l'Eglise Saint Etienne à 21h (Municipalité)
- dimanche 29 : **COUX EN FÊTE !** Exposition d'artisans d'Art, orgue de Barbarie,
spectacle folklorique des Efournegeas (Municipalité)

AOÛT

- dimanche 5 : **BROCANTE** au parc de loisirs (COS)
- dimanche 12 : **FÊTE DE LA GRÈVE à DURET** (Comité des fêtes d'Avallon)
- samedi 18 : **ECLADE et BAL** à la salle des fêtes (Foyer Rural)

Numéros utiles

URGENCES

SAMU :	15 - 05 46 27 15 15
AMBULANCES DE LA PRESQU'ILE :	05 46 36 01 40
GENDARMERIE :	17 - 05 46 36 11 43
SERVICE INCENDIE :	18

TAXIS

ABORD Taxi.06 07 52 73 40
Ambulances de la Presqu'île (La Tremblade)05 46 36 01 40

SANTÉ

MÉDECINS

FEYDIT, COUATARMANACH, 4 avenue de la Presqu'île05 46 36 41 97
---	------------------------

PHARMACIE

VASSAL-LERNO, 1 rue des Tilleuls05 46 36 45 13
---	------------------------

INFIRMIERS (soins à domicile)

BRION – VALLOT, 48 bis avenue de l'Etrade05 46 36 81 43
--	------------------------

THONNEAU-BARRAUD, 37 rue des Tilleuls05 46 36 84 37
--	------------------------

KINÉSITHÉRAPEUTE

TELLIEZ, 15 cité de Fouilloux05 46 23 02 62
--	------------------------

HÔPITAUX ET CLINIQUES

Centre hospitalier Malakoff Vaux/Mer05 46 39 52 52
---	------------------------

Clinique Pasteur Royan05 46 39 72 72
-------------------------------------	------------------------

Polyclinique St-Georges05 46 05 07 94
--------------------------------------	------------------------

MAISON DE RETRAITE

EHPAD Beauséjour, 53bis avenue de l'Etrade05 46 36 31 12
---	------------------------

VÉTÉINAIRE

Dr MAFFART, 37 avenue de l'Etrade05 46 36 48 16
--	------------------------

LABORATOIRE D'ANALYSE DE BIOLOGIE MÉDICALE (La Tremblade)

Dr J-P FRABOUL, 21 rue Foran05 46 85 85 00
---	------------------------

CERDIBIO, 11 rue de la Seudre05 46 36 10 11
--	------------------------

AUTRES NUMÉROS UTILES

Mairie, 1 place Jacques Lacombe du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h,05 46 36 40 36
---	------------------------

le vendredi: de 10h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le samedi de 8h30 à 12h.

Office de Tourisme, Place Jacques Lacombe05 46 36 97 78
--	------------------------

du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

en juillet et août : du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 15h à 18h et le samedi de 10h à 12h30

La Poste, 14 rue des Tilleuls05 46 36 41 90
--	------------------------

lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30, le mardi de 9h à 12h

Bibliothèque municipale05 46 36 25 26
--------------------------------------	------------------------

mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h30, le mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h30, samedi de 10h à 12h

Ecole maternelle, 51 rue du Bourg05 46 36 45 09
--	------------------------

Ecole élémentaire, 21 rue des Tilleuls05 46 36 45 08
---	------------------------

Crèche « Pirouettes Cacahuètes », avenue de l'Etrade09 79 57 95 38 ou 05 46 47 17 34
---	--

Relais Assistantes Maternelles, 2 rue du Boudignou05 46 36 69 77
---	------------------------

La Farandole, 2 rue du Boudignou06 03 87 10 60
---	------------------------

Centre de Loisirs (CLSH), 2 rue du Boudignou05 46 36 69 71 ou 06 28 82 14 28
---	--

Assistante Sociale, Mairie tous les lundis de 13h30 à 15h3005 46 36 69 71 ou 06 28 82 14 28
--	--

Directeur de la publication : Michel PRIOUZEAU, Maire d'Arvert

Rédaction : Commission Municipale de l'Information : Yvan BAUD, Sylvie MARC, Michel BRIANT, Bernard LAMBERT,

Christiane AUBIER, Guy CHAGNOLEAU, Jean-Paul PERAUDEAU, Suzy JACQUES-LAMY, Janick ROY, Eric BAHUON,

Annie DOUBLET, François SOURBE